

FORMULAIRE DE DEMANDE D'ACCROCHE EN CHARPENTE

Ce formulaire doit nous être renvoyé obligatoirement 30 jours avant la date de l'évènement à :
SPL ALPEXPO - Avenue d'Innsbrück – CS 52 408 - 38034 GRENOBLE Cedex 2
Tel: 33 (0)4 76 39 64 24 - Email: andre.rebetz@alpexpo.com

MANIFESTATION : Salon dauphinois de l'hôtellerie et des métiers de bouche
14/16.10 2018

Nom de l'entreprise	N° de stand:
Adresse.....	
Code Postal:	Ville: Pays:
Nom du Responsable:	
Portable:	
Tel:	
Email:	

Informations à nous communiquer :

- Descriptif & poids du matériel à élinguer :
- Hauteur de la boucle d'élingue à partir du sol (*sans dépasser les 5 m*) :
- Nombre de points d'accroche estimé (<160 kg/Pt) :
- Votre mode de levage à jour de vérification annuelle : PALAN () – MOTEUR () – SANS mode de levage ()

Besoin de matériel et/ou d'installation complémentaires (devis selon demande) :

- Electricité pour alimentation d'installation charpente oui non
- Si oui : Monophasé - 3kw 6kw Triphasé - 6kw 9kw

TARIF :

Souhaitez vous être présent à la mise en place des élingues : oui / non **Date et heure souhaitées :**

Le point d'accroche	Prix HT /unité	Nombre de points	TOTAL HT
Mise en place d'élingues selon les normes de sécurité avec une boucle d'accrochage « manille ou maillon rapide » à disposition en bout d'élingue. Démontage et enlèvement des élingues en fin de salon.	€ HT € HT après le 17/10	X	=
Vos éléments doivent être prêts à poser, le cas échéant la prestation sera annulée. La dépose n'est réalisable que par nos soins.	TVA 20%		
	TOTAL TTC		

Paiement :

REGLEMENT DIRECT A L'ORGANISATEUR DE LA MANIFESTATION

Réglementation :

La non utilisation de points de suspente commandés ne donnera lieu à aucun remboursement. La prestation du point d'accroche en charpente est une prestation exclusive du parc des expositions. L'accès à la charpente est interdit à toute personne étrangère aux services techniques du Parc. Les accroches ne peuvent s'effectuer que sur les nœuds de charpente à une hauteur maximale de 5m. Veuillez nous contacter pour un accrochage plus élevé. Le poids total par accroche est limité à 150kg. Toute installation au-dessus du public doit comporter un double accrochage. La limite de prestation d'accrochage se situe à la boucle basse de l'élingue. L'exposant est responsable de son installation et en particulier du respect des charges déclarées dans sa demande d'autorisation. En cas de non-respect, l'installation pourrait être démontée sur demande du parc des expositions.

Nom & fonction:

Date:

Signature & cachet de l'entreprise
Précédés par l'intitulé "Bon pour accord"



